



Fait à Strasbourg, le 4 février 2013

Michel Hoff, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace** 

Avis n° 74

Classement en réserve naturelle régionale des « collines sous-vosgiennes, Rouffach (Haut-Rhin) »

Réunion du 22 octobre 2012, point 6

La demande

Contexte Le Conseil régional d'Alsace projette de classer des milieux naturels des collines de Rouffach (Haut-Rhin) en Réserve Naturelle Régionale (RNR) afin de leur assurer une protection pérenne.

Le projet concerne 44 ha de terrains appartenant à la commune de Rouffach et loués au CSA depuis mars 1989. Il comporte deux secteurs : la partie du Bollenberg située sur le ban communal de Rouffach à laquelle s'ajoutent quelques îlots naturels isolés sur le flanc Est du Stransgenberg aux lieux-dits Lutzelbach, Vorburg et Oelberg.

L'avis du CSRPN est requis en application des articles L332-2 et L332-31 du Code de l'Environnement.

Questions posées Les questions suivantes sont posées au CSRPN :

- les enjeux concernant le site visé ont-ils été correctement identifiés et évalués ?
- ces enjeux justifient-ils la création d'une réserve naturelle régionale ?

si oui,

- le périmètre proposé est-il cohérent ?
- le projet de règlement est-il de nature à assurer une protection adaptée aux enjeux de préservation du patrimoine écologique du site ?

Attendus

Le CSRPN prend en compte les éléments suivants :

- un dossier de demande de classement en réserve naturelle régionale, intitulé « Collines de Rouffach, Haut-Rhin » (125 p. et une annexe). CSA-Région Alsace-commune de Rouffach ;
- une présentation du projet par le CSA, et de premières observations des membres du CSRPN émises le 11 octobre 2012 ;
- une sortie du CSRPN sur les collines sous-vosgiennes le 2 septembre 2011 ;



- le projet porte sur un ensemble de milieux naturels particuliers, abritant une faune et une flore très diversifiée (p.m., le calcul établi selon la méthodologie ZNIEFF proposée par le CSRPN Alsace le classe, avec 1700 points, dans les milieux les plus remarquables d'Alsace). Parmi ces milieux figurent la plus grande étendue de pelouses sèches du *Xerobrometum*, des végétations rupicoles, des fruticées thermophiles, des haies et leurs lisières, etc.
- ces milieux sont menacés et leur qualité régresse, ils nécessitent un statut de protection et un mode de gestion spécifique.

Avis

Le CSRPN considère que :

- **le dossier est clair et de grande qualité ; il a mobilisé de très nombreuses données ;**
- **le projet constitue une initiative intéressante, premier pas vers une protection plus affirmée :**
 - **les enjeux de protection sont correctement identifiés : la protection du site en réserve naturelle est parfaitement justifiée sur la totalité du territoire concerné. Cependant, la conservation des richesses naturelles présentes sur le site nécessite des surfaces supérieures pour être garantie ;**
 - **les zones alentours, à savoir, la totalité des collines sous-vosgiennes haut-rhinoises présentent des enjeux de conservation au moins équivalents (qualité des milieux naturels et menaces de dégradation) et nécessitent également un statut juridique de protection ;**
- **l'aéromodelisme constitue une perturbation de milieux vulnérables (piétinement, etc.) ; par ailleurs, son maintien fragilise la réglementation car il constitue une dérogation pour certains usagers pour des activités néfastes au maintien de la réserve, créant ainsi une discrimination entre usagers.**

Recommandations Le CSRPN assortit cet avis des recommandations suivantes :

- la conservation de ces milieux nécessite la mise en œuvre d'une gestion appropriée et le CSRPN recommande que des moyens financiers conséquents soient consentis à cette gestion ;
- compte tenu de la valeur biologique, écologique et patrimoniale remarquable au niveau européen des sites concernés, ainsi que des sites voisins, situés sur les collines sous-vosgiennes, des enjeux de protection de ces milieux et des risques importants de leur banalisation voire de la destruction de certains d'entre eux, le CSRPN recommande la mise en place, à très court terme, d'une protection forte de type réserve naturelle nationale.